
NOTE DE TRANSMISSION

DESTINATAIRES : M. André Beauchamp, président
M. Michel Hamelin, commissaire
Office de consultation publique de Montréal

EXPÉDITRICE : Mme Julie Nadon
Conseillère en aménagement
DAUSE, Arrondissement du Sud-Ouest

DATE : Le 29 septembre 2009

OBJET : Redéveloppement du site des anciens Ateliers du CN
Questions complémentaires

Messieurs,

Le 23 septembre, la commission nous transmettait deux questions, auxquelles nous répondons ci-dessous.

Questions

1. Le projet de développement du site des anciens Ateliers du CN, s'harmonise-t-il avec le PPU Peel-Wellington, et si oui de quelle manière?

Il n'y a pas de lien direct entre le projet de développement du site des anciens Ateliers du CN et le PPU Peel-Wellington. Ces deux secteurs ne sont pas liés quant au développement de leurs fonctions résidentielles et commerciales.

Toutefois, tel que présenté par le Groupe S.M. le 16 septembre dernier lors de la soirée d'information, l'Étude d'impact sur les déplacements prend en compte les projets majeurs en cours et futurs dont le redéveloppement du secteur Peel-Wellington.

2. La Ville a-t-elle considéré d'investir des fonds publics pour construire un viaduc qui desservirait le passage par Marc-Cantin pour les camions désirant accéder à la zone industrielle?

Le Plan de transport 2007-2012 de la Ville n'énonce aucun projet dans ce sens. Il n'y a d'ailleurs pas d'intérêt à l'échelle métropolitaine, non plus que de justification dans

l'investissement public à réaliser ce lien puisque sa fonction actuelle demeure seulement un accès à une propriété privée.

Dans le rapport final d'avril 2006 de la Société du Havre, celui-ci énonçait la volonté de desservir le site des anciens Ateliers du CN. Une servitude aux fins d'une future rue avait d'ailleurs été définie dans cet axe sur les propriétés de la Ville situées dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. La pertinence de la réalisation de ce lien sera évaluée de nouveau lorsque le projet de déplacement de l'autoroute Bonaventure sera mis en branle.

En espérant ces précisions à votre satisfaction.

Bien à vous,



Julie Nadon
Conseillère en aménagement